

MAIRIE DE VACQUIERS

Place de la Mairie

31340 VACQUIERS

Tel : 05.61.84.97.87

Mail : mairie.vacquiers@outlook.fr

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION
D'UN LOCAL PROFESSIONNEL
SUR LA COMMUNE DE VACQUIERS**



PRÉAMBULE

La commune de Vacquiers est propriétaire d'un local situé rue de la poste d'une surface approximative de 50 m².

Dans le cadre de sa politique visant à renforcer l'offre de service de proximité, la commune souhaite installer dans ce local un cabinet médical ou tout autre professionnel de santé.

Pour ce faire, la commune a élaboré le présent appel à candidature sur la base duquel les personnes intéressées devront se porter candidates.

LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL

La commune de Vacquiers se situe à 25 km au nord de Toulouse en Haute Garonne. Elle profite de l'attrait économique de Toulouse Métropole.

Avec une population de plus de 1400 habitants en forte croissance démographique, Vacquiers est devenue une commune s'attachant à agir pour un territoire harmonieux, attractif et solidaire au service de ses habitants.

L'OFFRE MÉDICALE SUR LA COMMUNE :

Vacquiers dispose d'un médecin généraliste sur sa commune.

LES LOCAUX RETENUS POUR L'OPÉRATION :

Le local (ancienne poste) est situé au cœur du village, dans la rue commerçante. Il jouxte les commerces du village.

L'ouverture de ce cabinet permettra d'augmenter l'offre de service de santé auprès des Vacquérois et des administrés des communes voisines.

Le local dispose d'un accès PMR avec rampe d'accès et porte d'entrée surdimensionnée. Il est facilement accessible à pied, à vélo, en voiture ou en transport en commun. Des travaux de réhabilitation de la façade et de changement des menuiseries seront réalisés par la Municipalité avant l'installation du professionnel de santé.

Un plan de situation des locaux figure en annexe du présent dossier.

Les locaux mis à dispositions comportent : un plateau nu avec toilettes à aménager en fonction du projet.

A la demande des candidats qui le souhaitent une visite des locaux pourra être programmée.

ATTENTES DE LA COMMUNE

La commune de Vacquiers privilégie l'installation dans ces locaux de médecins généralistes spécialistes ou autres professionnels de santé.

Les candidatures sont ouvertes aux professionnels de santé exerçant à titre individuel ou en groupement.

CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

-La mise à disposition du local fera l'objet d'un bail professionnel pour une durée de 6 ans à compter du mois de Janvier 2023.

-La location du local fera l'objet d'un loyer fixé à 500 euros par mois. Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Le montant du loyer pourra être révisé et ajusté notamment en cas de travaux assurés par le locataire.

-Une caution d'un mois de loyer sera demandée au moment de la signature du contrat de location.

-Les preneurs s'acquitteront de tous les impôts, taxes et redevances ainsi que de tous les frais inhérents à l'occupation des locaux.

-Tous les frais annexes au bail sont à la charge des occupants.

-Le preneur sera tenu de l'exécution de l'ensemble des obligations prévues au bail proposé.

Le congé délivré par l'un des preneurs ne le libère de son obligation solidaire qu'à l'issue d'une période de 6 mois à compter de la date d'effet du congé. Toutefois, la solidarité à l'égard du preneur parti prendra fin dès qu'un successeur reprendra ses obligations issues du bail.

Le locataire devra souscrire une assurance pour couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés à l'immeuble ou au tiers dans le cadre de l'occupation des locaux.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :

A l'appui de sa candidature, le candidat devra obligatoirement produire les éléments et documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Tout document attestant de la capacité du candidat à assurer l'activité concernée
- Une note méthodologique du projet :
 - Sa capacité à mettre en place ou à s'inscrire dans une organisation permettant de répondre aux attentes de la commune.

Après examen, la commune engagera des discussions avec le ou les candidat(s) avant d'établir un bail professionnel avec le candidat retenu.

CRITÈRES DE CHOIX DES CANDIDATS

Les critères de choix des candidats sont les suivants :

- Cohérence de l'offre au regard de l'offre médicale et paramédicale existante sur le territoire

CONDITIONS DE DÉLAI ET D'ENVOI DES CANDIDATURES :

Date limite de réception des candidatures : le 1er Décembre 2022 à midi.

Modalités de transmission des candidatures :

Les candidatures peuvent être adressées par lettre recommandée avec AR ou remises contrerécépissé à l'adresse suivante :

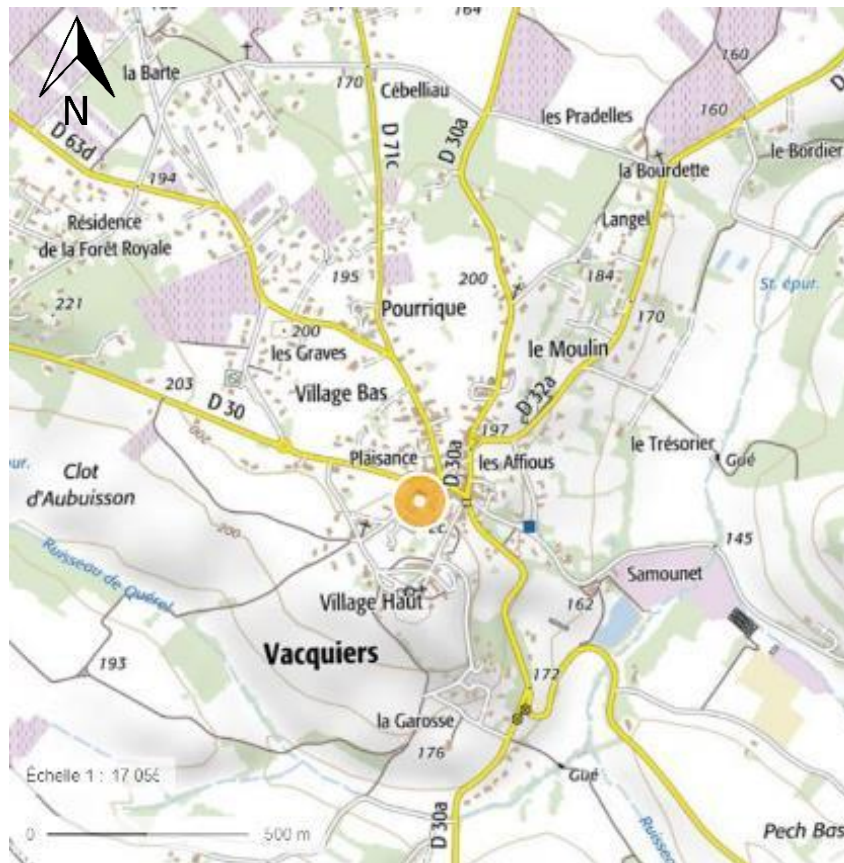
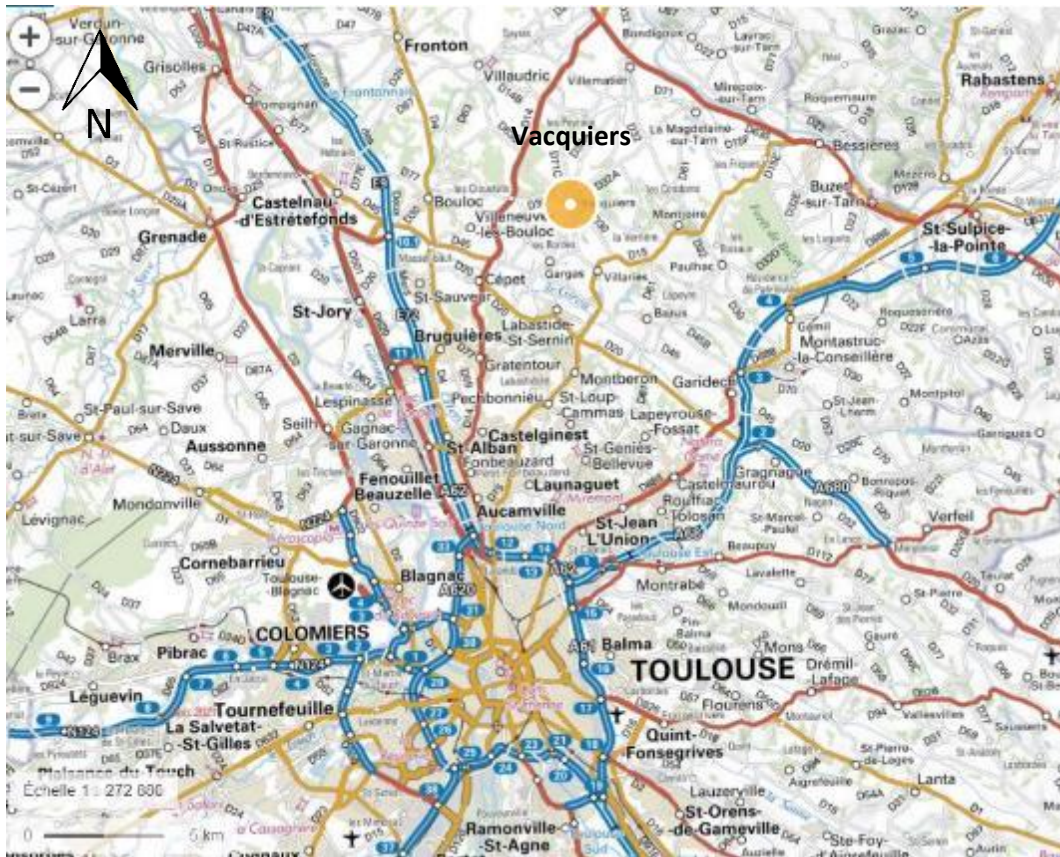
Mairie de Vacquiers
Place de la Mairie
31340 Vacquiers

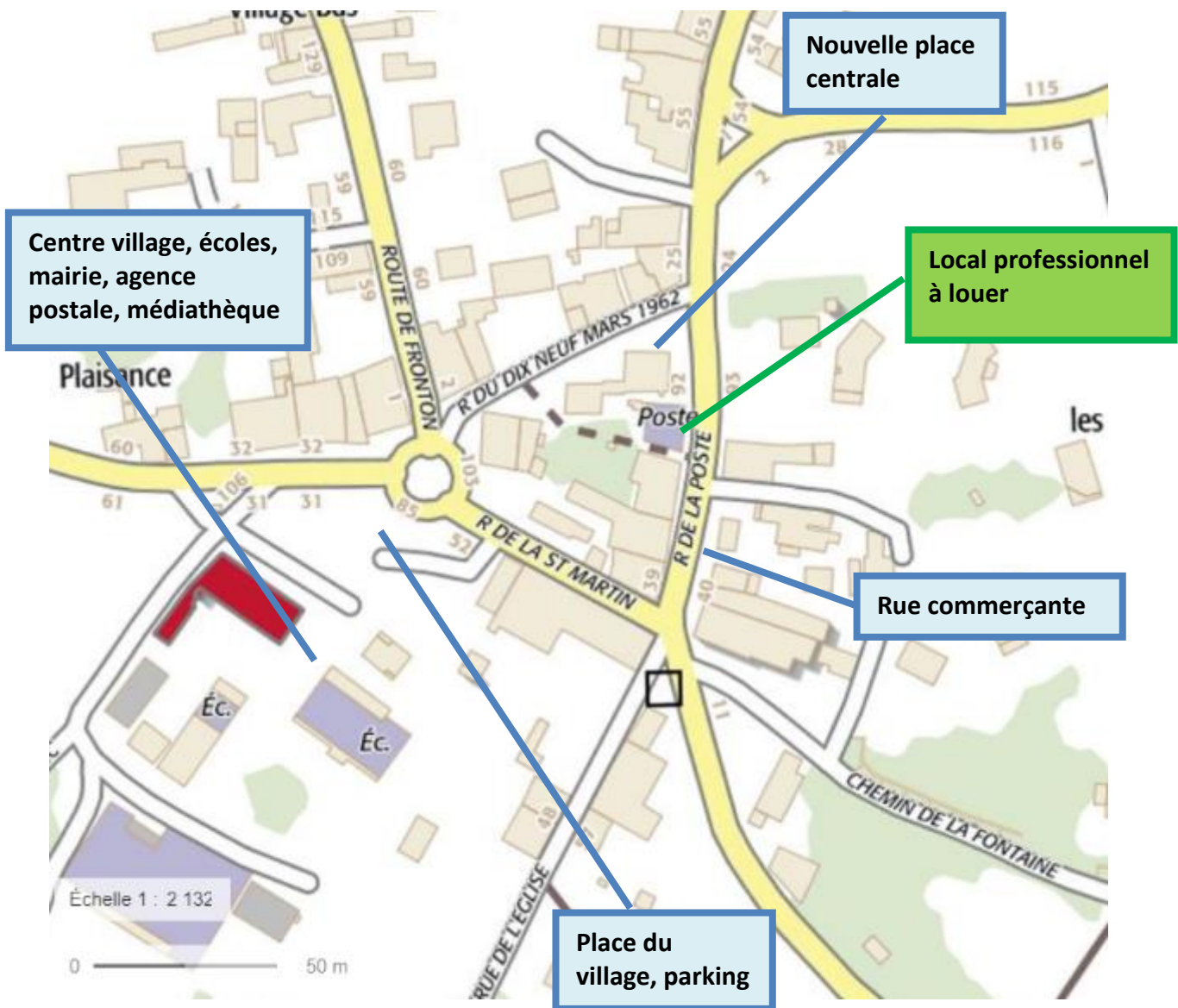
Elles peuvent également être adressées par voie dématérialisée à l'adresse : mairie.vacquiers@outlook.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour tout renseignement, les candidats peuvent contacter la Mairie de Vacquiers.

Plan de situation





Localisation du local : sur la nouvelle place